



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : BEAUCE La Nolière Surface totale : 7 ha 80 a 80 ca	Commune de BEAUCE(35) : C- 180- 181 C- 182 C- 184 C- 185 C- 186- 187- 188 C- 189 C- 265 C- 266 C- 267 Classification urbanisme : A - N En vente ou location précaire	Suivi par : DAY Justine 02 23 48 28 35 iday@safer-bretagne.fr
Commune principale : BEAUCE Les Arons Surface totale : 3 ha 24 a 28 ca	Commune de BEAUCE(35) : C- 156 C- 640[548] C- 644[439] C- 647[441] Classification urbanisme : A Vente ou location précaire	Suivi par : DAY Justine 02 23 48 28 35 iday@safer-bretagne.fr
Commune principale : LES PORTES DU COGLAIS Louvaquint Surface totale : 16 ha 67 a 53 ca	Commune de LES PORTES DU COGLAIS(35) : ZP- 27- 31(A)- 31(B) ZP- 84- 86(J)- 86(K) ZP- 144[29] ZR- 162[65](J)- 162[65](K) ZS- 26(A)- 26(B)- 85[75](B)- 85[75](AJ)- 85[75](AK) Classification urbanisme : A Avec bâtiments d'exploitation	Suivi par : DAY Justine 02 23 48 28 35 iday@safer-bretagne.fr
Commune principale : PARCE Extension BILLE Le Bas Plessis Surface totale : En vente : 23ha 09a 89ca En intermédiation locale (location) : 2ha 40a 65ca	Avec maison d'habitation et bâtiments d'exploitation. En vente : Commune de PARCE(35) : ZT- 47 - ZS- 34 ZS- 45 ZS- 79[63] ZS- 80[46]- 81[46]- 82[46]- 83[46] Commune de BILLE(35) : ZK- 6 En intermédiation locale (location) : Commune de PARCE : ZS 64 Classification dans un document d'urbanisme : PARCE et BILLE classification urbanisme : A - NPA	Suivi par : DAY Justine 02 23 48 28 35 iday@safer-bretagne.fr
Commune principale : FLEURIGNE Extensions LE LOROUX LA CHAPELLE JANSON Le Bois de Ligneul Surface totale : 29 ha 16 a 74 ca	Commune de FLEURIGNE(35) - Surface sur la commune : 18 ha 34 a 64 ca - AI- 39 AI- 43 AI- 47 AI- 71- 73- 75 AI- 133[46]- 135[72] AI- 137[40] AI- 139[41] AI- 141[42]- 143[45] Commune de LE LOROUX(35) - Surface sur la commune : 2 ha 67 a 74 ca - AI- 102(J)- 102(K) Commune de LA CHAPELLE-JANSON(35) - Surface sur la commune : 8 ha 14 a 36 ca AP- 111 AR- 20- 21- 22 AR- 23 AR- 26 AR- 86[25] Surface faisant partie d'une unité d'exploitation totale à reprendre sur la MAYENNE comprenant terres, maison d'habitation et bâtiments d'exploitation. Classification urbanisme : FLEURIGNE : A – NA / LE LOROUX : Carte communale - Zone non constructible et LA CHAPELLE JANSON : NPB	Suivi par : DAY Justine 02 23 48 28 35 jday@safer-bretagne.fr
Commune principale : LE PERTRE Les Mortiers Surface totale : 4 ha 21 a 24 ca	Commune de LE PERTRE(35) : ZK- 13 ZK- 19(J)- 19(K) ZK- 64[10](J)- 64[10](K) Classification urbanisme : A- NA Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation	Suivi par : LE CORRE Blandine 02 23 48 28 33 blecorre@safer-bretagne.fr
Commune principale : VAL D'IZE extension MONTREUIL SOUS PEROUSE La Plesse du Milieu Surface totale : 14ha 74a 01ca	Commune de VAL-D'IZE(35) - Surface sur la commune : 10 ha 94 a 00 ca H- 71 H- 72 H- 73 H- 74 H- 76- 77 H- 78 H- 79 H- 82 H- 570[80] H- 717[714](A)- 717[714](B)- 717[714](C)- 721[714] H- 727[83] Commune de MONTREUIL-SOUS-PEROUSE(35) - Surface sur la commune : 3 ha 80 a 01 ca ZL- 183[21](J)- 183[21](K) ZN- 1 Classification urbanisme : A – N Poulailler	Suivi par : LUCAS Gaël 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr
Commune principale : VAL-D'IZE La Plesse du Milieu Surface totale : 1 ha 92 a 55 ca	Commune de VAL-D'IZE(35) : H- 70(A)- 70(Z) Classification urbanisme : A - N Poulailler	Suivi par : LUCAS Gaël 02 23 48 28 34 glucas@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - FAX 02 23 48 28 31- E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats.

